

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2000-148 du 27 JUILLET 2000
/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation,
promotion à titre exceptionnel et versement de
monsieur NTELA BIAZI dans les cadres des
services sociaux (enseignement).

(régularisation)

Le Président de la République,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT/DGT du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-164 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

SH

SH

Article 1 : Monsieur NTELA BIAZI, né le 11 juillet 1955 à Kinshasa (Zaïre), titulaire de la licence en sociologie, obtenue à l'université de Lubumbashi (Zaïre), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommé au grade de professeur des lycées stagiaire, indice 790, pour compter du 19 avril 1989, titularisé, promu exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, comme suit :

- * Titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon, indice 830 p/c du 19 avril 1990 ACC=Néant
- Promu au 2^e échelon, indice 920 p/c du 19 avril 1992 ACC=Néant.

SH

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : L'intéressé est versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{re} classe, 2^e échelon, indice 1000, pour compter du 19 avril 1992, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé, ACC= Néant.

Article 4 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, la promotion et le versement ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

SH *SH* *SH* *SH*

SH

SH

Handwritten mark
Article 5 : Le présent décret sera enregistré publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /

JH
Brazzaville, le 27 Juillet 2000

Handwritten mark

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Handwritten signature
Jeanne DAMBENDZET



Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Handwritten signature
Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et supérieur, chargé de la
recherche scientifique,

Handwritten signature
Pierre NZILA



AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
CAB-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGC/BC	2/22

Handwritten mark

Handwritten mark